REGLEMENT DE CONSULTATION

Pouvoir adjudicateur : Département des Alpes-Maritimes

**Objet de la consultation :**

**RELANCE**

***Recherche historique au Service Historique de la Défense (Site de Vincennes) sur le patrimoine fortifié des Alpes-Maritimes dans le cadre du projet COGNITIO-FORT ALCOTRA N°20142***

Article 1 – Commanditaire

Le Département des Alpes-Maritimes

Adresse :

Département des Alpes-Maritimes

DGA CTNRU – Direction de la Culture – Service du patrimoine culturel

Centre Administratif Départemental

147 Boulevard du Mercantour

B.P. 3007

06201 NICE CEDEX 3

Service du patrimoine culturel :

Vanessa PERRIOLAT 04 97 18 69 24 / 07 87 36 06 02 vperriolat@departement06.fr

Marine GRIFFITHS 04 89 04 24 73 / 06 76 44 16 17

mgriffiths@departement06.fr

Philippe THOMASSIN 06 76 44 16 28

pthomassin@departement06.fr

Article 2 – Objet de la consultation

La présente consultation a pour objet de rechercher, conserver et cataloguer de l’iconographie sur les fortifications françaises des Alpes-Maritimes entre le 16ème siècle et le milieu du 20ème siècle.

Cette prestation sera financée à hauteur de 80% par l’Union Européenne dans le cadre du projet n° 20142-COGNITIO-FORT – PC INTERREG VI A France/Italie ALCOTRA 2021-2027.

La procédure de consultation retenue est la procédure adaptée en application de l’article R.2123-1 1°du code de la commande publique.

Article 3 – Contexte

Dans le cadre du programme départemental visant à sauvegarder, restaurer et valoriser le patrimoine fortifié des Alpes-Maritimes, le Département est chef de file d’un projet européen COGNITIO-FORT ayant pour principal objectif de capitaliser et développer, à l’échelle transfrontalière, la connaissance scientifique sur le patrimoine fortifié franco-italien et de proposer une offre culturelle de qualité.

Le partenariat du projet se compose du Conseil départemental des Alpes-Maritimes, chef de file, et de trois partenaires : le Parc national du Mercantour, l’Ente di Gestione delle Aree Protette delle Alpi Marittime, l’Unione Montana Valle della Stura.

**La réalisation de cette opération est soumise à une enveloppe budgétaire d’un montant de 8000 euros.**

**Les offres, dont les propositions financières dépasseraient ce montant, seront déclarées irrégulières et ne seront pas analysées.**

Article 4 – Prestations attendues

**4.1 Recherche iconographique**

La recherche iconographique vise à compléter la documentation du département des Alpes-Maritimes et les lacunes iconographiques (plans, cartes, dessins et photographies…) présentent dans les cotes identifiées ci-dessous au Service historique de la Défense à Vincennes.

|  |  |
| --- | --- |
| **GR 4V 1232** | (Dossier 1) Petits atlas des bâtiments militaires, croquis et plans ; |
| **GR 4 V 1233** | Petits atlas des bâtiments militaires : casernes Ausseur, Auvare, Cord'homme, Chastellar, Cornillat, du Couvent, Filley, Gardanne, de la Garde, Gazan, Hardy, Kellermann, Mangin, Mireur, Mollières, Nau, Pastotelli, Reille, Rusca, Saint-Claude, Regnault-de-Saint-Jean-d'Angély, Nicolas, Salel, ouvrages des places de Bar-sur-Loup, Beuil, Breil-sur-Roya, La Brigue, Cannes, Fréjus, Lantosque, Menton, Nice, Rimplas, Roquebrune-Cap-Martin, Saint-Dalmas-de-Tende, Saint-Étienne-de-Tinée, Saint-Sauveur-sur-Tinée, Sainte-Agnès, Sospel, Tende, Villefranche-sur-Mer, camps de Boulouris, Cabanes-Vieilles, Caïs, Darboussières, Gallieni, La Lègue, Puget-sur-Argens, Puget-Écuries, Turini, Valescure, batterie de la Rascasse et fort de la Drette. |
| **GR 4 V 1143** | Plans, croquis, petits atlas des bâtiments militaires : batteries de la Bégude et la Maure, fort du Barbonnet, chiuses de Saint-Jean-la-Rivière et de Bauma-Negra, ouvrages de l'Ubac et du Mas-Duc, position de la Forna, fort du Mont-Agel ou fort Catinat et fort de la Revère, projet de route de Colomars à la batterie de la Bégude, plans d'ensemble de Saint-Antoine et de Colomars, compte rendu sur l'installation de canons de 47 antichars dans les chiuses de Bauma Negra et Saint-Jean-la-Rivière. |
| **GR 4 /1144** | Plans et croquis d'ouvrage |
| **GR 4V1145** | Plans et croquis de la batterie de 240 du Cimetière Russe (magasin de combat, maçonneries, étagères à projectiles du magasin de batterie, abris souterrains, parapets des plates-formes externes, plans des dessous et des dessus, citerne, monte-charges ouest et est, coffres de flanquement ouest-est, caponnière nord-ouest, porte d'entrée). |
|  **164.54.5 E1** | Atlas des fortifications , Piémont et Savoie |
| **GR 4VR 463**  | Antibes légende générale, parc, château, caserne Saint Bernard, hôpital militaire, corps de garde, magasins à poudre, casemates du fort Carré, des bastions de Corse et de Nice, porte royale, hangar - 1819-1870 ABM |
| **GR 4VR 464** | Antibes légende générale, batteries de l'Angle, du Var, du 4e régiment, de la Cagne, du Loup, du Loubet, de la Brague, de la Grouille, du Cap Gros, de la Fauconnière, de la gabelle, de la Fourcade - 1818-1819 - ABM |
| **GR 4 VR517** | Ouvrage de Colomars 1889-1909 |
| **GR 4VR 498** | Ouvrages du plateau du Mont Agel (réduit - batterie Haute) 1889-1892 |
| **GR 4VR 505** | Authion et colla Bassa |
| **GR 4VR 510** | Ouvrages du Picciarvet (Basses hautes et basses) 1884-1889 |
| **GR 4VR 511** | Ouvrages du Picciarvet (Basses hautes et basses et du Noyer, ouvrage du Piton) 1884-1889 |
| **GR 4VR 523** | Nice - Batterie du cimetière, de la Simboula et de la Forna 1888-1889 |
| GR 4VR 524 | ancienne batterie basse du Phare, citadelle de Villefranche, batterie de Beaulieu, caserne de la Darse à Villefranche, casernes Saint Dominique, Riquier et Saint Jean d'Angély, lazaret de Villefranche, caserne Saint Augustin 1860-1892 |
| **GR 4VR 526** | Chiuse de St Jean de la Rivière 1886-1892 |
| **GR 4VR 527** | Casernement de Peira-Cava 1883-1891 |
| **GR 4VR 595** | Registre 1 et 2 du fort du Barbonnet 1883-1885 |
| **GR 4VR 596** | Registre 3 du fort du Barbonnet 1884-1886 |
| **GR 4VR 651** | Batterie de la Drette 1879-1881 |
| **GR/7/N/1430** | [Secteur IX, Tende, notices (188-1913), photographies.](https://www.servicehistorique.sga.defense.gouv.fr/ark/1137298) |
| **GR/7/N/1431** | photographies |
| **GR/7/N/1432** | Secteur X - Marta-Nava, notices, photographies (1882-1900). |
| **GR/7/N/1434** | Secteur X photographies |
| **GR/4/V/1307** | Revendication par la commune de Tende du casernement de Castérino, rapport avec photographies sur la caserne de la Madone des Fenestres, lettres et rapports relatifs aux ouvrages ex-italiens non intégrés au domaine militaire avec plans et états parcellaires des ouvrages de la commune de Tende notamment, petit atlas avec photographies des bâtiments militaires des territoires rattachés, lettres, rapports, notes sur le déclassement des routes militaires des territoires rattachés et le bornage de la frontière entre Clavières et Montgenèvre avec description et plans des bornes. |
| **GR/4/V/1227** | Fort de la Drette : plans d'abris de combat, magasin à poudre-caverne, hangar-abri-réfectoire pour mitrailleurs, etc. ; caserne de la Darse : croquis du bâtiment C ; caserne Filley : plans des bâtiments des états-majors et service et bureau de recrutement ; caserne Rochambeau : croquis d'une écurie, magasin à fourrages, ferrage et infirmerie vétérinaire, abreuvoir, etc. ; Saorge : plans, petits atlas des bâtiments militaires, assiette de casernement, etc. ; dépôts d'hydrocarbures d'Antibes : plans, rapport, procès-verbal de conférence ; caserne Vaubécourt : plan d'ensemble, petits atlas des bâtiments militaires, etc. ; Antibes, Authion, Breil-sur-Roya, Draguignan, Fréjus, Nice et annexes, Peira Cava, Puget-sur-Argens et Saorge : assiettes du casernement. |
| **1 VH 2003 (1691-1847) - Villefranche-sur-Mer** | Projets des travaux à effectuer aux fortifications et aux bâtiments militaires de la place : mémoires, états, correspondance, plans.1691-1847 |
| **1 VH 1271 (1691-1797) Nice et Montalban** |   |
| **1 VH 1065 (1679-1840) île Sainte-Marguerite** | Projets des travaux à effectuer aux fortifications et aux bâtiments mili-taires de la place, et aux batteries de côtes en dépendant : mémoires, états, correspondance, plans. |
| **1 VH 104 (1677-1758) Antibes et Golfe Juan** |   |
| **1 VH 2241**  | Saint-Paul-de-Vence (1700-1830-) - Saorgio- Saorge (1691-1709) |
| **1 VM 334** | de la zone de Tende au col de la Madeleine (1925) |
| **1 VM 336** | position de la Marta (secteur 8) (1913-1932) : région de l’Agiasque à la Barcone di Marta (1926), zone Collardente (1926) |
| **1 VM 338** | Frontière occidentale (1896-1923), Tende-Marta (1895-1933), Alpes liguriennes (1914-1933). |
| **1 VN 40**  | Sainte-Marguerite et Saint-Honorat (1747), Nice\* (1691-1706),  |
| **1 VN 43** | Villefranche\* (comté de Nice) (1704-1747), |
| **1VD 34 (1691-1861)** | Défense de la frontière de Provence et Nice, ouvrages de fortificationproposés, reconnaissances militaires : mémoires, notes, correspon-dance, états, cartes, plans |
| **1 VD 35 (1862-1895)** | Défense de la frontière de Provence et Nice, ouvrages de fortificationproposés, reconnaissances militaires : mémoires, notes, correspon-dance, états, cartes, plans |
| **1 VD 71 (1812-1909)** | Défense de la frontière des côtes de la Méditerranée (de l’embouchuredu Petit Rhône à celle de la Roya), batteries de côtes proposées, visiteset description des côtes : mémoires, notes, correspondance, états, cartes,plans |
| **1 VE 14 (1722-1837)** | Projets de routes et de chemins de fer sur la frontière des Alpes, recon-naissances militaires des voies de communication : mémoires, cartes,plans. |
| **1 VE 15 (1838-1871)** | Projets de routes et de chemins de fer sur la frontière des Alpes, recon-naissances militaires des voies de communication : mémoires, cartes,plans. |
| **GR 4V 1509** | (Dossier 1) Organisation défensive de la frontière des Alpes-Maritimes : étude sommaire, carte d'ensemble, croquis d'ouvrages type avec devis correspondants, défense du mont Ours et du Mont-Agel, création de casemates sous roc ou sous béton, construction des batteries de Braus, Fontbonne, la Lavina, note sur les formes techniques de la fortification, travaux de route ; (d. 2) mémoires explicatifs, fiches de position, avant-projets sommaires, devis estimatifs, plans, croquis relatifs à la construction des batteries de Braus, Fontbonne, la Lavina, des ouvrages constituant les barrages des trouées de Sospel, la Vésubie, de l'ouvrage de Rimplas, des blockhaus de Fressinea et de Valdeblore. |
| **GR/4/V/1511** | Avant-projet d'organisation défensive des Alpes-Maritimes (énumération des ouvrages, travaux et armement, devis d'ensemble, plans directeurs, notices succinctes par ouvrage, mémoire descriptif), note sur les avant-projets des ouvrages de fortification à construire (Roquebrune, Agaisen, Mont-Agel, Saint-Roch, Fressinea et Valdeblore), reconnaissance des ouvrages de l'Arboin, Castillon et Roquebrune, de la casemate de Gorbio, des abris entre Sainte-Agnès et le col Saint-Jean, observatoires de Sirricoca, Garuche, etc. |
| **GR/4/V/1514** | Prévision de travaux à faire par main-d'œuvre militaire et civile, programme d'achèvement de l'organisation défensive de la frontière du Sud-Est avec cartes navettes renseignées du SFAM, organisation défensive des intervalles, notes sur l'attaque des fronts fortifiés et les matériaux de construction des barrages de route dans le sous-secteur de la Corniche, notices sur la construction du dispositif antichars type SFAM et sur les barrages antichars par tétraèdres métalliques, renseignements sur les ouvrages fortifiés de la position de résistance avec croquis, petits atlas des bâtiments militaires et fiches de renseignements (ouvrages de l'Agaisen, Barbonnet, Cap Martin, Castillon, Flaut, Fressinea, Gordolon, Mont-Agel, Monte-Grosso, Rimplas, Roquebrune, Sainte-Agnès, Saint-Roch, Valdeblore, du Mont-Gros de Roquebrune, cols de Brouis et des Banquettes, observatoire du Pic de Garuche et abri de la Croupe du Réservoir). |
| **GR/4/V/1515** | Organisation défensive de l'Authion : projet technique, mémoires explicatifs, procès-verbaux de conférences et de reconnaissance, devis estimatifs, programme de travaux de fortification, éclairage, armement, alimentation en eau, croquis et petits atlas des bâtiments militaires des ouvrages de Millefourches, la Forca, la Pointe des Trois Communes, observatoires de Plan-Caval et de l'Ortighea notamment. |
| **GR 1K600** | Fonds Nicolas (1945-1947) |

* 1. **Conservation des documents sélectionnés**

Les documents sélectionnés pour leur intérêt au regard de l’histoire des fortifications seront photographiés en HD (format RAW et JPEG) recadrés, retouchés (si nécessaire) et renommés selon les prescriptions du département des Alpes-Maritimes.

* 1. **Catalogage les recherches**

Chaque document iconographique sera indexé dans une base de données, modèle fournie (excel) avec les champs suivants

COTE image ex : SHD-GR4V1232-img-0001)

TYPOLOGIE (Photographie, estampe, carte, dessin, croquis, plan…)

DESIGNATION (tirage Noir et blanc, sépia, couleur…)

NOM/TITRE

DATE (S)

PERIODE (S) ex 1er quart du 19e siècle

AUTEUR (s)

EDITION (s)

MOTS-CLES

LOCALISATION (département / communes / lieux dits / édifice militaire représentée

FONDS et/ou COLLECTION

INSTITUTION : Service Historique de la Défense

Source : GR4V1132

Article 5 – Dispositions générales

5.1 Durée de la mission

La mission débutera à la date de signature du bon d’engagement et devra être réalisée au plus tard le 1er septembre 2025. La prestation devra être réalisée dans les 4 mois suivant l’envoi de la lettre de commande.

5.2 Droits et propriété intellectuelle

Le prestataire s’engage à céder les droits de représentation et de reproduction relatifs aux prestations réalisées. Ainsi, le Département des Alpes-Maritimes pourra utiliser, reproduire et diffuser tout ou partie des prestations réalisées dans le cadre de ce contrat, en mentionnant toutefois le nom du prestataire concerné.

L’usage de cette étude, sera multiple : inventaire sous forme de base données géolocalisés ; synthèse historique et technique ; application smartphone avec reconnaissance d’ouvrages fortifiés et découverte sur sites avec des notices résumés. Les données seront diffusées et téléchargeable librement sur le futur site internet Cognitio-Fort.

5.3 Capacités professionnelles demandées

Le candidat devra posséder les compétences suivantes : compétences techniques en matière de recherche historique. Ses compétences seront appréciées au regard de son expérience dans chacun des domaines visés dans la consultation et au vu des exemples de réalisations mentionnées dans son CV, sur la base des trois dernières années. Les compétences susmentionnées sont obligatoires et seront clairement exprimées dans la candidature.

5.4 Prix

Le marché est un marché à prix ferme établi sur la base d’un devis estimatif descriptif détaillé pour la prestation attendue.

**La réalisation de cette opération est soumise à une enveloppe budgétaire d’un montant de 8000 euros.**

**Les offres, dont les propositions financières dépasseraient ce montant, seront déclarées irrégulières et ne seront pas analysées.**

5.5 Modalités de paiement

La facturation sera établie après réalisation de la prestation attendue en précisant comme établi sur le bon de commande correspondant :

* le coût HT et TTC,
* le montant de la TVA,
* le numéro de lettre de commande
* **la mention « Financé dans le cadre du projet N°20142 COGNITIO FORT - PC INTERREG VI A France/Italie ALCOTRA 2021-2027 »**

A réception des factures, le règlement des dépenses se fera par mandat administratif suivi d'un virement selon les règles de la comptabilité publique.

Toutes les factures seront à déposer sur la plateforme Chorus pro via le lien <https://chorus-pro.gouv.fr>, en spécifiant le numéro de SIRET de la collectivité 220600019 00016, le code service CULTURE et le numéro d’engagement se trouvant sur le bon de commande.

Les dispositions du CCAG-FCS (arrêté du 30 mars 2021 portant approbation du cahier des clauses administratives des marchés publics de fournitures courantes et de services) s'appliquent à la présente commande.

5.6 Négociations

Les candidats sont invités à remettre d'emblée leur meilleure proposition.

Les négociations sont destinées à améliorer la performance technique et économique des offres initiales les plus pertinentes, pour permettre de les adapter et dimensionner parfaitement aux besoins de l'acheteur.

Les conditions de négociation sont les suivantes :

Le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de négocier, dans le respect de l'égalité de traitement des candidats et de transparence des procédures. Le nombre maximal de candidats admis à négocier au regard du classement selon les critères de jugement du règlement de consultation est de 3.

Il adressera ensuite un courrier de négociation aux candidats en indiquant les modalités et la date limite.

Les négociations pourront porter sur les caractéristiques techniques et financières des offres, ou sur certaines dispositions du cahier des charges. Elles ne pourront pas porter sur l’objet du contrat, ses caractéristiques substantielles ni les critères d'attribution.

Toutefois, l'acheteur peut attribuer le marché sur la base des offres initiales sans négociation.

Article 6 – Présentation des offres

6.1 Documents à produire

Le dossier comprendra les pièces suivantes :

* L’offre technique dûment complétée (ce document n’est pas contractuel, il n’a pour vocation que de permettre l’analyse des offres) ;
* Un devis descriptif détaillé;
* Le numéro SIRET ;
* Un RIB ;
* Le CV détaillé du prestataire référent,
* Une liste d’études ou de publications ou des actions de valorisation attestant une expertise au regard du sujet.

*En cas d'absence de l'un quelconque de ces justificatifs, l'offre sera déclarée irrégulière et rejetée. Le pouvoir adjudicateur se réserve toutefois la possibilité de faire application des dispositions de l'article R.2152-2 du Code de la commande publique.*

**Chaque facture devra comporter la mention suivante "Dépense soutenue par Conseil départemental des Alpes-Maritimes aux termes du PC INTERREG VI A France-Italie ALCOTRA 2021-2027 pour un montant de ....€ au titre du projet N°20142-COGNITIO-FORT"**

6.2 Délais et conditions de réponse

Remise des propositions avant le **mardi 23 septembre 2025 à 15h30 sur la plateforme électronique des marchés du département des Alpes-Maritimes**

Article 7 – Jugement des offres

Le délai de validité de l’offre est de 90 jours à compter de la date limite fixée pour la réception de l’offre.

Le jugement des propositions sera effectué au moyen des critères suivants :

    1. la valeur technique de l’offre (pondération : 60%)

    2. le prix (pondération : 40%)

Notation de la valeur technique : élément d'explication du calcul

La valeur technique de l’offre (VTO) sera notée sur 20, en fonction des éléments suivants :

- Sous-critère 1 : méthodologie et calendrier de mise en œuvre pour atteindre les objectifs de la commande (noté sur 5).

- Sous-critère 2 : maîtrise de la recherche en archives militaires (noté sur 5).

- Sous-critère 3 : titres d’études et professionnels du candidat dans le domaine concerné (noté sur 5).

- Sous-critère 4 : production scientifique du candidat (articles et publications) dans le domaine concerné (noté sur 5).

La somme totale des notes élémentaires obtenues correspondra à la note VT.

La note VTO se verra affectée de la pondération de 60 % soit :

Note globale VTO = Note VTO x 0,60

*Notation du prix :*

Le prix sera noté à partir du devis descriptif estimatif détaillé (DDED).

Le classement sera établi du moins disant au plus disant.

Le moins disant se verra attribuer la note maximale. Les autres candidats seront ensuite notés en fonction des écarts de prix constatés entre leur offre et celle du moins disant.

Le mode de calcul appliqué sera le suivant : N = note maxi x (Mmini/M) dans laquelle :

*N est la note avant pondération*

*M est le montant de l'offre à analyser*

*Mmini est le montant de l'offre la moins-disante sachant que la note maximale est 20.*

La note obtenue se verra affectée du coefficient de 0,40

Note globale Prix = note Prix x 0,40

*La note finale sur 20 sera calculée de la façon suivante :*

Note globale valeur technique + Note globale prix = Note finale du candidat.

Le classement final des offres s'effectue selon l'ordre décroissant des notes.

Une réponse sera adressée à tous les cabinets consultés.

Article 8 – Voies et délais de recours

Les recours ouverts aux candidats sont les suivants :

- Référé précontractuel avant la signature du contrat (articles L.551-1 à 12 du Code de Justice Administrative) ;

- Référé contractuel après la signature du contrat, dans les 31 jours qui suivent la publication de l’avis d’attribution du contrat, ou, à défaut d’un tel avis, dans les six mois qui suivent la date de conclusion de celui-ci (dans les conditions décrites aux articles L.551-13 à 23 du même code) ;

- soit d’un recours en contestation de la validité du contrat, conformément à la décision du Conseil d'État du 4 avril 2014 n°358994 "Tarn et Garonne", dans un délai de 2 mois à compter de la publication de l'avis d'attribution ou à défaut de toute autre mesure de publicité concernant la conclusion du contrat.

Les recours doivent être adressés à :

Tribunal administratif de Nice

18 avenue des Fleurs

CS 61039

06050 NICE CEDEX 1

Téléphone : 04 89 97 86 00

Courriel : greffe.ta-nice@juradm.fr

Télécopie : 04 89 97 86 02